



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

(DICRIM)



erwriter and Joint Bookman

SOMMAIRE



Qu'est-ce qu'un risque majeur ? Un plan familial de mise en sécurité ?	p. 4
Comment suis-je alerté ? Comment donner l'alerte ?	p. 5
Comment m'informer de la situation ?	p. 6
Les consignes générales de sécurité	p. 7
Constituer son kit d'urgence	p. 8
Numéros utiles	p. 9
Les risques de la vie quotidienne	p. 10

A quels risques est exposée la ville d'Ottmarsheim ?

Risques naturels

Séisme	p. 11
Mouvement de terrain	p. 12
Radon	p. 13
Pluie, inondation	p. 14
Feu de forêt	p. 15
Canicule	p. 16
Tempête et vent violent	p. 18
Grand froid	p. 19
Neige et verglas	p. 20

Risques technologiques

Industriel	p. 22
Transport de matières dangereuses	p. 23
Rupture de barrage	p. 25

Menaces majeures / Divers

Attentat	p. 26
Engin de guerre	p. 27

Récapitulatif : Qui fait quoi ?	p. 28
Récapitulatif : Consignes à suivre	p. 29
La réserve Communale	p. 30





Le risque zéro n'existe pas !

Ottmarsheim, comme toutes les communes, peut être exposée aux risques majeurs (tempêtes, incendies, canicules...) et doit savoir les prévenir et les gérer pour assurer la protection de maintenant plus de 2000 habitants.

En partenariat avec les services de l'Etat, nous sommes organisés pour faire face à ces risques. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet au village de réagir face à un évènement important et ce, avec tous les acteurs de notre municipalité (élus, agents, pompiers, forces de l'ordre, réserve communale).

Connaitre à votre niveau les risques possibles est important. Pouvoir réagir vite et bien est primordial.

C'est pourquoi le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) que vous avez entre les mains, remis à jour régulièrement par nos agents, élus et même nos jeunes du CME, vous informe sur ces risques existants et la manière de vous protéger. Réflexes naturels et bonnes attitudes à adopter pour vous, vos proches, vos voisins se complètent.



Jean-Marie BEHE

Maire d'Ottmarsheim



Olivier FALLECKER

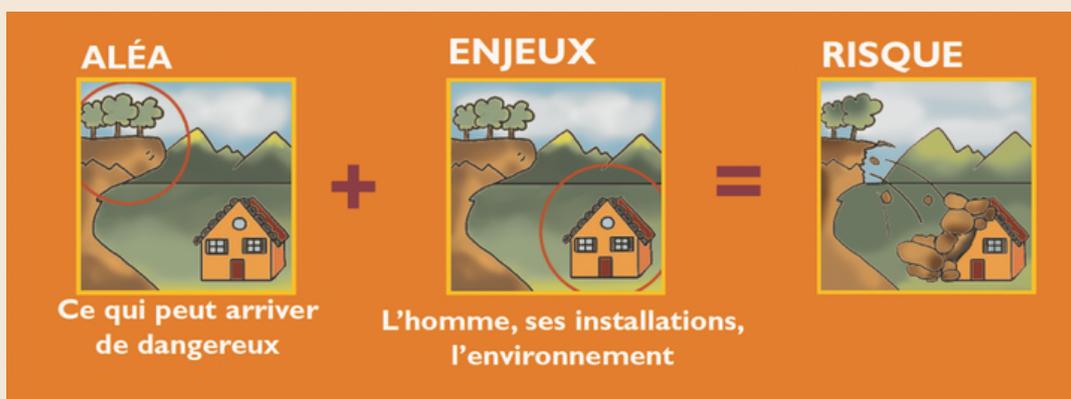
Adjoint au Maire,
délégué à la sécurité

S'il est de notre devoir de vous informer et vous protéger, nous devons pouvoir compter également sur l'engagement de toutes et tous au travers des épreuves que nous pouvons être amenés à traverser.



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur se définit par l'apparition, parfois soudaine, d'un événement potentiellement dangereux (aléa) dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement (enjeux).



QU'EST-CE QUE LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETÉ ?

Des situations d'urgence, des risques majeurs, peuvent perturber nos vies, bousculer nos quotidiens. Ils surviennent souvent brutalement, entraînant coupures d'électricité, de gaz ou d'eau, routes barrées...

Le Plan Familial de Mise en Sûreté est là pour vous aider. Complémentaire des informations sur les risques majeurs (DICRIM), vous trouverez tout au long de ce guide, des conseils qui vous aideront à surmonter ces situations difficiles. Connaître les risques, c'est pouvoir les surmonter.



Vous pouvez retrouver le guide complet du Plan Familial de Mise en Sûreté sur le site Géorisques grâce au lien suivant : <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/mon-plan-familial-de-mise-en-surete>



COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

Tout comme le préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe la population d'une menace ou d'un évènement en cours, imminent ou à venir, mettant en jeu la sécurité.

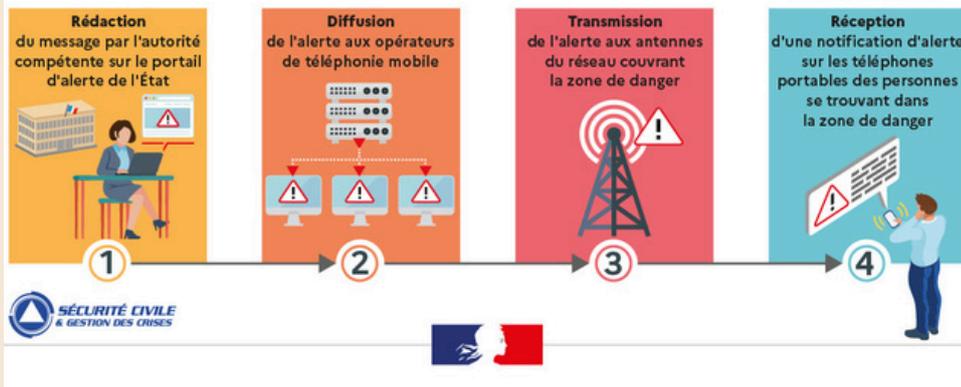


Les canaux
d'alerte
d'Ottmarsheim

CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice			Tous les 2èmes jeudis du mois
		1 min 41	
Signal d'alerte			1 min 41
		Silence (5 sec.)	1 min 41
		Silence (5 sec.)	1 min 41
Signal de fin d'alerte			30 secondes

En cas de danger majeur, qu'il soit naturel, industriel, sanitaire ou terroriste :
comment fonctionne FR-Alert ?



FR-alert
**BIEN ALERTÉ
BIEN PROTÉGÉ**



facebook



Haut-parleurs mobiles

COMMENT DONNER L'ALERTE ?

Témoin ou victime d'un accident ou d'un évènement grave pouvant mettre en danger des personnes, alertez les secours :

- **Les pompiers** : composez le 18 ou le numéro d'appel européen le 112
- **Le SAMU** : composez le 15.

Il vous sera demandé de décliner votre identité, le lieu précis et la nature de l'incident, le nombre de personnes impliquées et leur état. Demandez si vous pouvez raccrocher.

COMMENT M'INFORMER DE LA SITUATION ?



Les radios locales

France Bleu Alsace : 102.6
Dreyeckland : 104.6
Flor FM : 98.6
ou sur
France 3 Alsace



La Ville d'Ottmarsheim

www.ottmarsheim.fr
ou au 03.89.26.06.42



La préfecture du Haut-Rhin

www.haut-rhin.gouv.fr
ou au 03.89.29.20.00



Pour un évènement climatique

www.vigilance.meteofrance.fr

LES BONS REFLEXES

- **Fausses informations** : nous avons tous une part de responsabilité pour lutter contre les fake news, intox, rumeurs... qui circulent sur internet et les réseaux sociaux.
- **Evaluez la qualité et la pertinence de l'information**, pour discerner le vrai du faux. En cas de doute, ne la partagez pas ! Les questions à se poser : qui est l'auteur ? quels sont ses objectifs ? l'information est-elle publiée ailleurs ? présente-t-elle des incohérences ? l'image est-elle retouchée ou répond-elle au contexte ?...
- **A savoir** : diffuser de fausses informations est puni par la loi.

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

- ✓ Eviter tout déplacement (même pour aller chercher les enfants à l'école ou à la crèche : ils sont pris en charge et sont hors de danger)
- ✓ Réduire au maximum les appels téléphoniques pour ne pas saturer le réseau (préférer les SMS)
- ✓ S'informer de la situation
- ✓ Couper l'électricité, le gaz et l'eau
- ✓ Ne pas prendre l'ascenseur

Selon la situation à laquelle vous êtes confronté, deux options possibles :



Ne pas se déplacer et se mettre en sécurité :

par exemple : monter à l'étage en cas d'inondation, se calfeutrer en cas de fumée...

OU

Evacuer le lieu pour s'éloigner du danger et se rendre dans un lieu sécurisé :



famille, amis ou dans un des centres d'accueil et d'hébergement d'urgence prévus par la commune (salle polyvalente...)



DES CONSEILS SIMPLES QUI PEUVENT EVITER DES SINISTRES :

- Electricité : Mettre des cache-prises, vérifier régulièrement l'état de vos équipements électriques, couper le courant lorsque vous changez une ampoule, ne pas toucher d'appareil électrique avec les mains mouillées.
- Avant de partir en vacances : Débrancher toutes les prises, couper l'eau et le gaz.

CONSTITUER UN KIT D'URGENCE

En cas d'urgence, chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, en attendant l'arrivée des secours.

C'est à vous ! Cochez les cases adéquates afin de savoir si votre famille est prête à affronter une situation d'urgence



Papiers d'identité

- Photocopies des cartes d'identité
- Permis de conduire
- Passeports
- Cartes vitales
- Livret de famille
- Contrats d'assurance



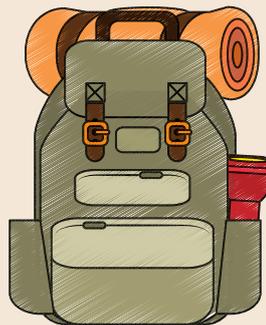
Boire et manger

- Eau potable (1 à 2 litres par personne)
- Aliments non périssables (boîtes de conserve, biscuits secs, etc...)
- Aliments pour bébé (lait, pots, biberons...)
- Pour les animaux domestiques : croquettes, médicaments...



S'informer et s'équiper

- Radio à pile
- Lampe torche à pile ou manivelle
- Sifflet
- Argent liquide
- Couteau multifonctions
- Double des clés de la voiture et de la maison
- Jeux ou livres pour les enfants
- Téléphone et chargeur



Se changer, s'habiller

- Couvertures
- Vêtements chauds en fonction de la saison



De quoi se laver et se soigner

- Produits de toilette (brosse à dents, dentifrice, lingettes, etc...)
- Trousse de premiers secours
- Médicaments importants, ordonnances



Ce kit type est à adapter en fonction des particularités de votre famille.

Vérifiez le contenu une fois par an.

INFORMATIONS UTILES

NUMÉROS D'URGENCES

- SAMU : 15
- Pompiers : 18
- Police Nationale : 17
- Police Municipale : 03.89.83.26.44
- Appel d'urgence européen : 112
- Appel des secours pour les malentendants : 114
- SAMU social : 115
- Enfants en danger : 119



NUMÉROS DE MON FOYER

- Assurance :
- Médecin de famille :
- Ecole des enfants :
- Hopital :
- Mes numéros :
- Autres.....

S'INFORMER

- Radio France Bleu Alsace : 102.6 FM
- Mairie : 03.89.26.06.42 - www.ottmarsheim.fr
- Préfecture : 03.89.29.20.00 - www.haut-rhin.gouv.fr
- Météo France : 3250 (payant) - www.vigilance.meteofrance.fr
- Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr



ROUTES ET TRANSPORTS

- Trains SNCF : 3635 - www.sncf.com
- Avions aéroport Bâle-Mulhouse : 03.89.90.31.11 - www.euroairport.com
- Info routes : www.inforoute.alsace.eu

LES RISQUES DE LA VIE QUOTIDIENNE

INCENDIE D'HABITATION

AVANT

- Installer des détecteurs de fumée
- Eviter de brancher plusieurs appareils sur la même prise
- Garder sous surveillance les casseroles sur le feu, les bougies allumées...

PENDANT

Si le feu à lieu dans votre domicile:

- Fermez la porte de la pièce en feu
- Appelez les pompiers (18)
- Evacuez les lieux en prenant votre kit d'urgence



Ne cherchez pas à évacuer à tout prix et évitez les fumées.

Si le feu a lieu dans un autre logement que le vôtre ou dans les parties communes de votre immeuble :

- Restez chez vous
- Fermez la porte de votre logement, mouillez-la et calfeutrez-la avec un linge humide
- Manifestez-vous à la fenêtre pour que les pompiers puissent vous voir en arrivant sur les lieux.



INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

AVANT

- Vérifiez et entretenez les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique).
- Aérez au moins 10 minutes par jour votre logement, même en hiver.
- Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez pas les entrées et sorties d'air.
- Respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant.

PENDANT

En cas de symptômes tels que maux de tête, fatigue, nausées :

- Aérez immédiatement
- Arrêtez les appareils à combustion
- Appelez les secours : 15, 18 ou 112 (114 malentendants)

Attention ! Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable et il peut être fatal.



LES RISQUES NATURELS



Un séisme est provoqué par une rupture brutale des roches le long d'un plan de faille qui génère des ondes sismiques.

Leurs passages à travers le sol induit des vibrations qui peuvent être ressenties en surface et engendrer des conséquences pour le bâti, les réseaux routiers et provoquer des glissements de terrain.

Ottmarsheim se situe en zone 3, sismicité modérée (sur une échelle de 1 à 5).

LES BONS RÉFLEXES

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

PENDANT		APRES	
protégez-vous la tête avec les bras			
à l'intérieur	 abritez-vous sous un meuble solide	 fermez le gaz et l'électricité	 ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
à l'extérieur	 éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...	 évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur	 écoutez la radio respectez les consignes des autorités
si vous êtes en voiture restez-y		rejoignez le lieu de regroupement	

© Cyprien



Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines diverses, résultant de la déformation, de la rupture et du déplacement du sol.

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration).

Ottmarsheim est concernée également par le phénomène "**retrait gonflement**" (risque modéré) et "**cavités souterraines**". Ces dernières sont au nombre de 33 et sont uniquement des ouvrages militaires.

LES BONS RÉFLEXES

Pas de consignes particulières de sécurité puisque le phénomène de retrait-gonflement est sans danger pour la population et que les cavités souterraines sont uniquement des ouvrages militaires.



Où s'informer : www.georisques.gouv.fr



Toutes les communes du Haut-Rhin sont situées en zone 1, sauf certaines communes (voir dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs). Ottmarsheim est concernée par le risque radon niveau 1 (faible).

Le radon présente un risque pour la santé lié à l'inhalation de ce gaz radioactif ou des particules solides qu'il forme en se désintégrant et qui sont aussi radioactives lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

Les communes en zone 1 sont localisées sur des formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles (formations calcaires, sableuses et argileuses). Une grande majorité des bâtiments situés sur ces formations présente des concentrations en radon faibles.

QUE FAIRE EN CAS DE RISQUE RADON ?

L'exposition au radon en dessous du niveau de référence de 300 BQ/m³ ne nécessite pas la mise en oeuvre de dispositions spécifiques.

Les recommandations générales de bonnes pratiques s'appliquent :

- aérer son logement 10 minutes par jour,
- vérifier les systèmes de ventilation et ne pas obstruer les entrées et sorties d'air,
- veiller au maintien d'une bonne qualité de l'air intérieur (dans le cadre de travaux de rénovation énergétique).



Plus d'informations sur ce risque : www.georisques.gouv.fr



PLUIE - INONDATION

En cas de pluie intense ou de crue soudaine, ayons les bons réflexes : ils peuvent nous sauver la vie. En effet, en seulement quelques heures, il peut tomber l'équivalent de plusieurs mois de précipitations.

Ayons les bons réflexes
pluie-inondation.gouv.fr



Reporter l'ensemble de ses déplacements, à pied ou en voiture.



Laisser ses enfants à l'école ou à la crèche car ils y sont en sécurité.



Rester ou rentrer à l'intérieur d'un bâtiment et monter en hauteur, à l'étage.



Couper les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans se mettre en danger.



Ne pas utiliser sa voiture, quelques centimètres d'eau suffiraient à l'emporter.



Ne pas descendre dans les sous-sols et se réfugier en hauteur.



S'éloigner des cours d'eau, des berges et des ponts et ne pas se réfugier sous un arbre pour éviter la foudre.



Rester informé et à l'écoute des consignes des secours et/ou de la mairie.



Se soucier des personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS.



Les feux de forêts sont des sinistres qui se déclarent et se propagent sur une surface minimale d'un hectare, forestière (composée principalement par des arbres et des arbustes d'âges et de densité variables) ou subforestière (formations d'arbres feuillus et de broussailles).

Les incendies de forêt sont beaucoup moins meurtriers que la plupart des catastrophes naturelles. Ils n'en restent pas moins très coûteux, tant au niveau des moyens matériels et humains mis en œuvre, que des conséquences environnementales et économiques qui en découlent.

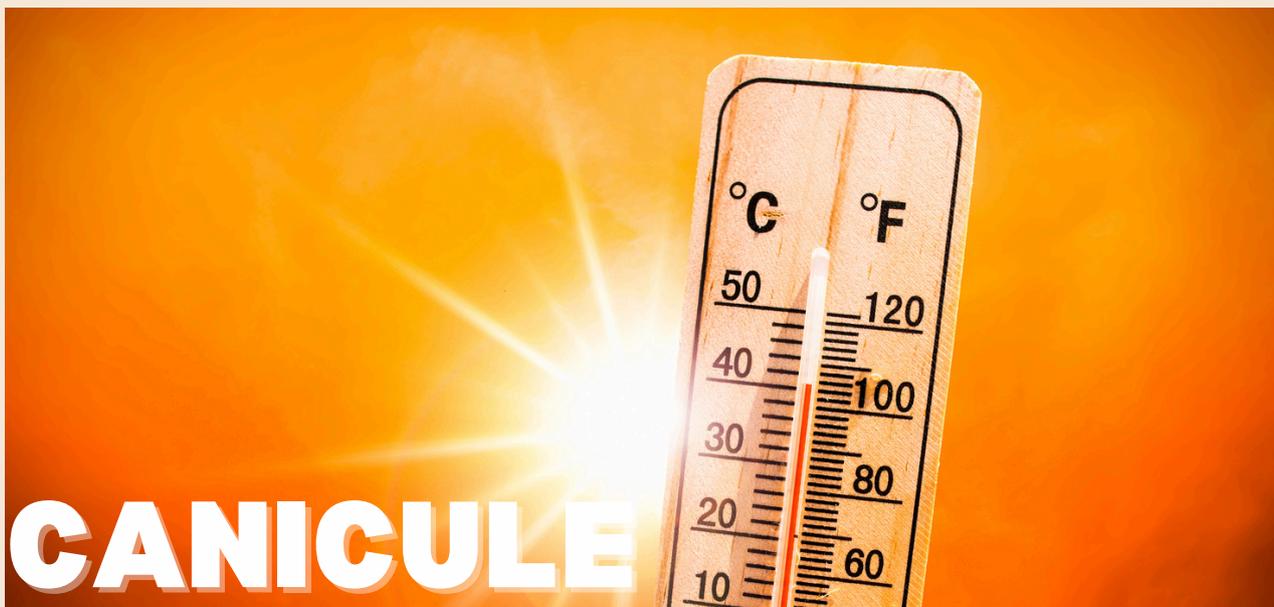
Ces incendies peuvent être d'origine naturelle ou humaine, volontaires, criminels, mais la plupart sont la conséquence d'une imprudence (mégot de cigarette, barbecue, feu de camp, feu d'artifice...).



LES BONS RÉFLEXES

Vous êtes témoin d'un départ de feu, d'une fumée suspecte qui menace ou pas votre propriété :

- Téléphonnez au 18 ou 112 pour les fixes et les mobiles pour prévenir rapidement du danger car chaque minute compte.
- Dégagez les voies de circulation
- Fermez le gaz et coupez l'électricité



QU'EST-CE QUE LE RISQUE CANICULE ?

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

**Le plan canicule
Quatre niveau de
vigilance
déclenchés par
Météo-France**

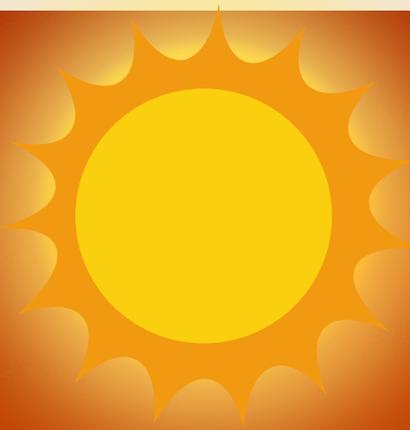


4	rouge	Mobilisation maximale Déclenchée en cas de canicule aggravée (rupture de l'alimentation électrique, pénurie d'eau potable, saturation des établissements de santé)
3	orange	"Alerte canicule" Déclenchée par les préfets en lien avec les Agences régionales de santé Dispositions prises dans les maisons de retraite et hôpitaux en faveur des personnes âgées Les communes contactent les personnes âgées isolées
2	jaune	"Avertissement chaleur" Probabilité importante de passage en vigilance orange canicule dans les jours qui viennent Maisons de retraite, hôpitaux, crèches en alerte
1	vert	Veille sanitaire Veille saisonnière activée chaque année du 1er juin au 31 août

Les risques :

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications.

Le corps humain peut voir ses capacités de régulation thermique dépassées et devenir inefficaces. Les personnes fragiles et les personnes exposées à la chaleur sont particulièrement en danger.



En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15



Ce risque majeur est souvent accompagné de fortes précipitations, voire d'inondations localisées pouvant endommager les bâtiments, les réseaux de transports, provoquer la chute d'objets tels que les arbres, les lignes électriques...

LES MESURES ENGAGÉES PAR LA VILLE D'OTTMARSHEIM

Accompagnement de la population : alerte, information, consignes de sécurité particulières...

Avis de tempête : quelles précautions prendre ?

- Garez votre voiture au garage ou loin des arbres et lignes électriques.
- Restez dans une pièce sûre au centre de la maison.
- Rentrez vos animaux.
- Prévoyez des lampes torches et chargez vos téléphones.
- Rangez tous le mobilier extérieur (table de jardin, parasol...).
- Préparez un sac en cas de départ précipité.
- Fermez portails, portes et volets.
- N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement.
- Débranchez les appareils électriques non indispensables.
- Vous êtes à l'extérieur
 - Éloignez-vous des bords de mer et des lacs.
 - Annulez les sorties en mer ou en rivière.
 - Arrêtez les activités de loisirs de plein air.
- Éloignez-vous des fenêtres et vérandas.

LES BONS RÉFLEXES

Tempête

Vent violent

Les principales consignes



QUAND PARLE-T-ON DE GRAND FROID ?

Météo-France détermine trois niveaux de froid :

- **Période de temps froid** : lorsque la température ressentie minimale du jour est comprise entre -5 °C et -10 °C
- **Période de grand froid** : lorsque la température ressentie minimale du jour est comprise entre -10 °C et -18 °C
- **Période de froid extrême** : lorsque la température ressentie minimale du jour est inférieure à -18 °C

Les niveaux de vigilance météorologiques se formalisent par une carte de France métropolitaine qui signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les vingt-quatre heures à venir, à l'aide de quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) indiquant le niveau de vigilance nécessaire.

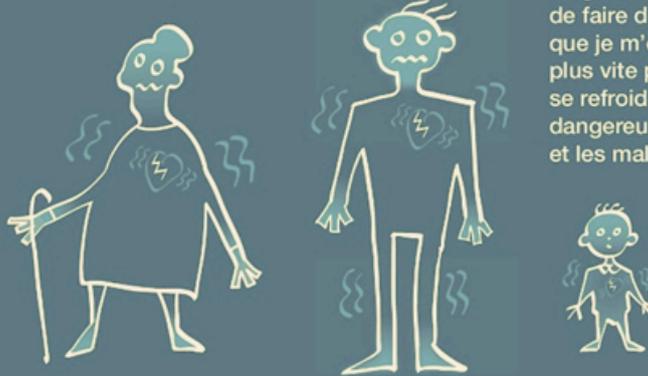
Les niveaux "orange" et "rouge" mettent en évidence les phénomènes dangereux de nature, non seulement à mobiliser les services en charge de la sécurité civile, de la cohésion sociale ou de la santé, mais aussi à concerner l'ensemble de la population.

Le pictogramme représentant le paramètre "grand froid" apparaît sur la carte dès le niveau orange. En cas de multi-risques, le pictogramme grand froid est systématiquement affiché en juxtaposition à l'autre phénomène dangereux prédominant. Par exemple, en cas de vigilance orange pour "neige-verglas" et pour "grand froid", les deux pictogrammes seront présents.

C'est à partir des alertes de Météo-France que les mesures de prévention et de gestion sont adaptées pour limiter les effets en lien avec ces périodes.

En période de grand froid

Le grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35 °C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.



Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.



Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Quand je sors je me couvre suffisamment afin de garder mon corps à la bonne température.

- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur: tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.



Je suis prudent et je pense aux autres.

- Je limite les efforts physiques, comme courir.
- Si j'utilise ma voiture, je prends de l'eau, une couverture et un téléphone chargé, et je me renseigne sur la météo.
- Je suis encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées, qui ne disent pas quand ils ont froid.



Je chauffe sans surchauffer.



Je chauffe mon logement sans le surchauffer et en m'assurant de sa bonne ventilation.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le 115

Pour plus d'informations

www.meteo.fr * www.bison-fute.equipement.gouv.fr * www.sante.gouv.fr * www.invs.sante.fr



NEIGE ET VERGLAS

LES MESURES ENGAGÉES PAR LA VILLE D'OTTMARSHEIM

En plus du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) activé si besoin, les agents déneigent en premier les routes principales tôt le matin.



Avant de partir



PREPAREZ VOTRE ITINERAIRE

- **Prévisions météorologiques**
www.meteo.fr
en cas d'annonce de risques importants ou exceptionnels, différez votre départ
- **Conditions de circulation** et état des routes en hiver sur Bison futé
www.bison-fute.gouv.fr



FAITES LE POINT SUR L'ETAT DE VOTRE VEHICULE



- Niveaux (huile, liquide lave-glace...)
- Pression des pneus
- Eclairage
- Chauffage et ventilation
- Batterie

ASSUREZ-VOUS QUE VOUS ÊTES BIEN EQUIPE



- Gilets haute visibilité et triangle de signalisation
- Chaînes ou équipement spéciaux
- Raclette



LES BONS RÉFLEXES POUR CIRCULER EN HIVER

Sur la route



SI LA CIRCULATION EST BLOQUEE

- Sur la route, garez-vous sur le bas-côté
- Sur autoroute, ne stationnez pas sur la bande d'arrêt d'urgence, mais restez sur la file de droite, sauf indication contraire des services d'intervention ou des panneaux à message variable.
- Tenez-vous informés : radio, téléphone



ADAPTEZ VOTRE CONDUITE



- Réduisez votre vitesse
- Augmentez les distances de sécurité
- Évitez les manœuvres brutales
- Ne dépassez pas les engins de salage et de déneigement et facilitez leur passage
- Restez informé : panneaux, radio locale ou 107.7, météo et état des routes sur Bison futé



SI VOUS DEVEZ METTRE DES CHAÎNES



- Faites un essai de montage avant le départ
- Posez les chaînes sur au moins 2 roues motrices (limite de vitesse avec des chaînes : 50km/h)
- Vérifiez leur tenue régulièrement et retirez-les dès qu'elles ne s'imposent plus

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



QU'EST-CE QUE LE RISQUE INDUSTRIEL ?

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

Nous sommes soumis à ce risque, de par le site Seveso seuil haut Boréalys, sur notre ban communal. Nous sommes également dans le rayon d'intervention d'Alsachimie, Butachimie, et Tym Hombourg, de par le rayon du PPI.

Il existe également un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour les usines Alsachimie, Butachimie, Borealis Pec-Rhin SAS

En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte



- **METTEZ-VOUS A L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AERATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ETES DANS VOTRE VEHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENETRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **EN CAS DE GENE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide



Jusqu'à la fin de l'alerte



Restez à l'écoute



Evitez de téléphoner



Restez à l'abri



Ne fumez pas

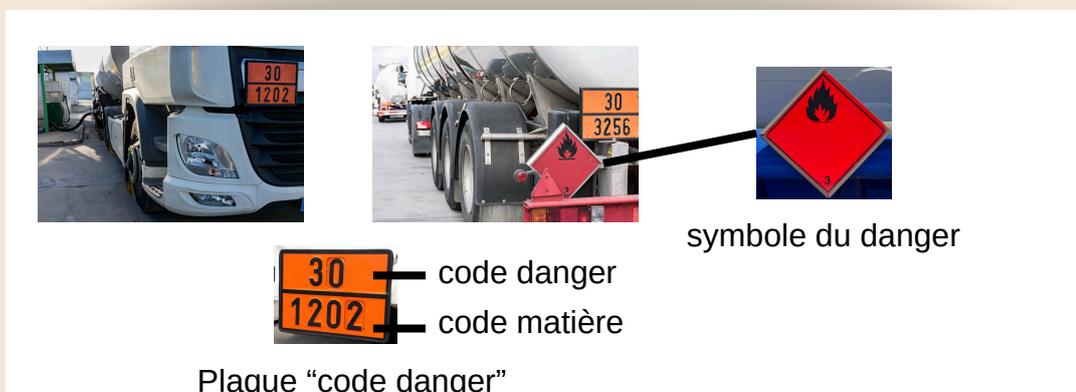




QU'EST-CE QUE LE RISQUE TMD ?

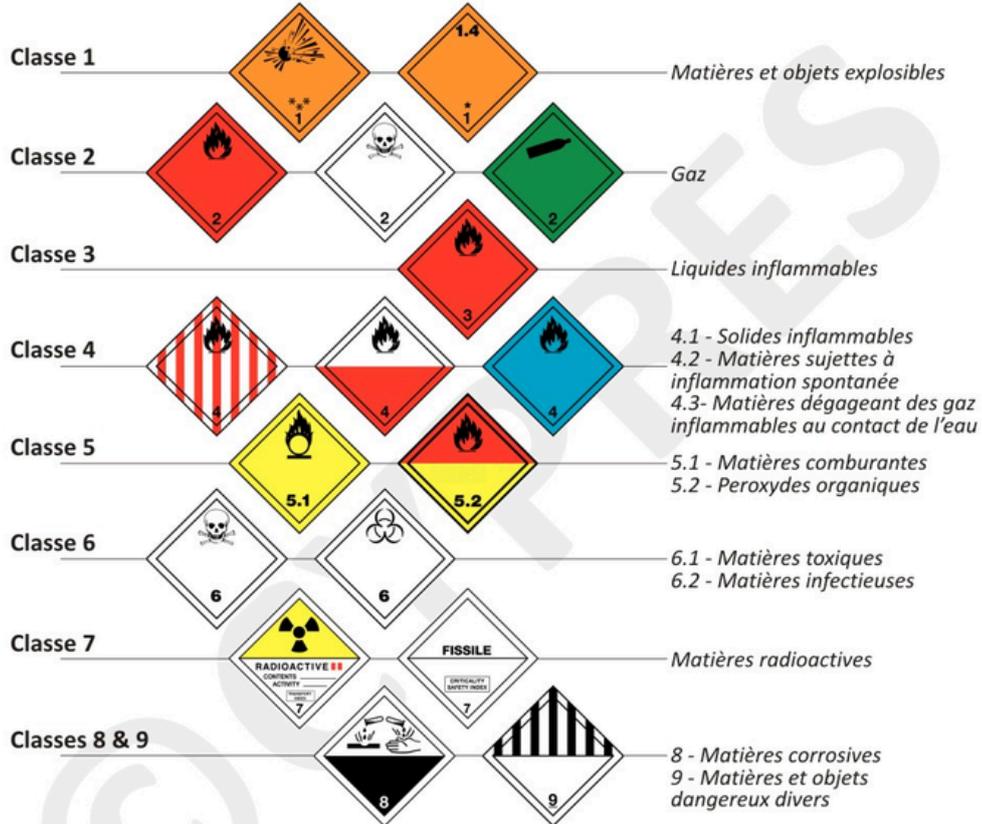
Le risque TMD est en général consécutif à un accident (ou un incident) se produisant lors du transport de ces matières par voie routière (RD52, RD39, RD108, RD468, A36 et plateforme douanière), ferrée ou navigable, mais également par les canalisations de gaz et d'hydrocarbures.

On définit la « matière dangereuse » comme étant une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer, peut présenter un danger grave pour l'homme et l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive, radioactive...



	1er chiffre Danger principal	2ème et 3ème chiffres Dangers subsidiaires
0		Absence de danger secondaire
1	Matière explosive	
2	Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz
3	Liquide inflammable	Inflammable
4	Solide inflammable	
5	Matière comburante ou peroxyde	Comburant
6	Matière toxique	Toxique
7	Matière radioactive	
8	Matière corrosive	Corrosif
9	Danger de réaction violente ou spontanée	Danger de réaction violente ou spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau	

SIGNALÉTIQUE APPLIQUÉE AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



LES BONS RÉFLEXES

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE INDUSTRIEL

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'accident

rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations

éloignez-vous-en

écoutez la radio

respectez les consignes des autorités

ALERTE
sirène ou services de secours

1 minute 1 minute 1 minute

ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle

ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

FIN D'ALERTE
30 secondes

n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



QU'APPELLE -T- ON UN BARRAGE ?

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel (résultant de l'accumulation de matériaux à la suite de mouvements de terrain), établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau. Les barrages ont plusieurs fonctions, qui peuvent s'associer : la régulation de cours d'eau (écrêteur de crue en période de crue, maintien d'un niveau minimum des eaux en période de sécheresse), l'irrigation des cultures, l'alimentation en eau des villes, la production d'énergie électrique...

Ottmarsheim est concernée par le risque de rupture de barrage, de par l'usine hydroélectrique située au Sud/Est de la commune sur le Grand Canal d'Alsace.



vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de rupture

2 minutes
ALERTE
corne de brume
ou services de secours

SELON LES LIEUX

 gagnez immédiatement les hauteurs

 montez à pied immédiatement dans les étages des immeubles repérés

 n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

FIN D'ALERTE
30 secondes

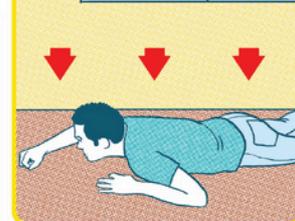
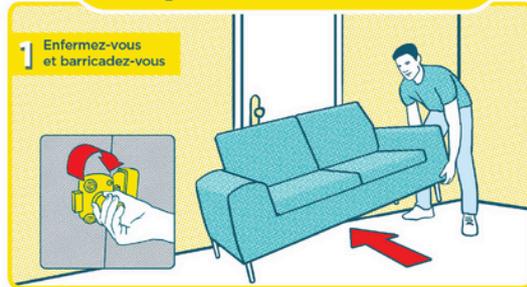
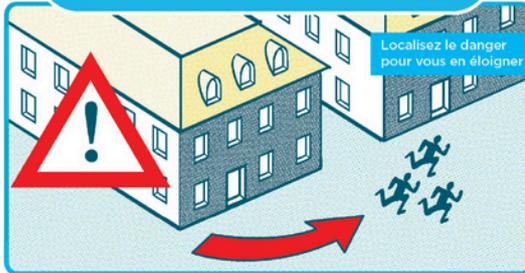
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



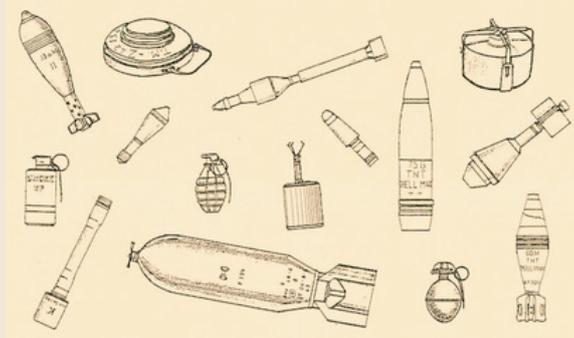
VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

QU'EST CE QUE LE RISQUE "ENGIN DE GUERRE" ?

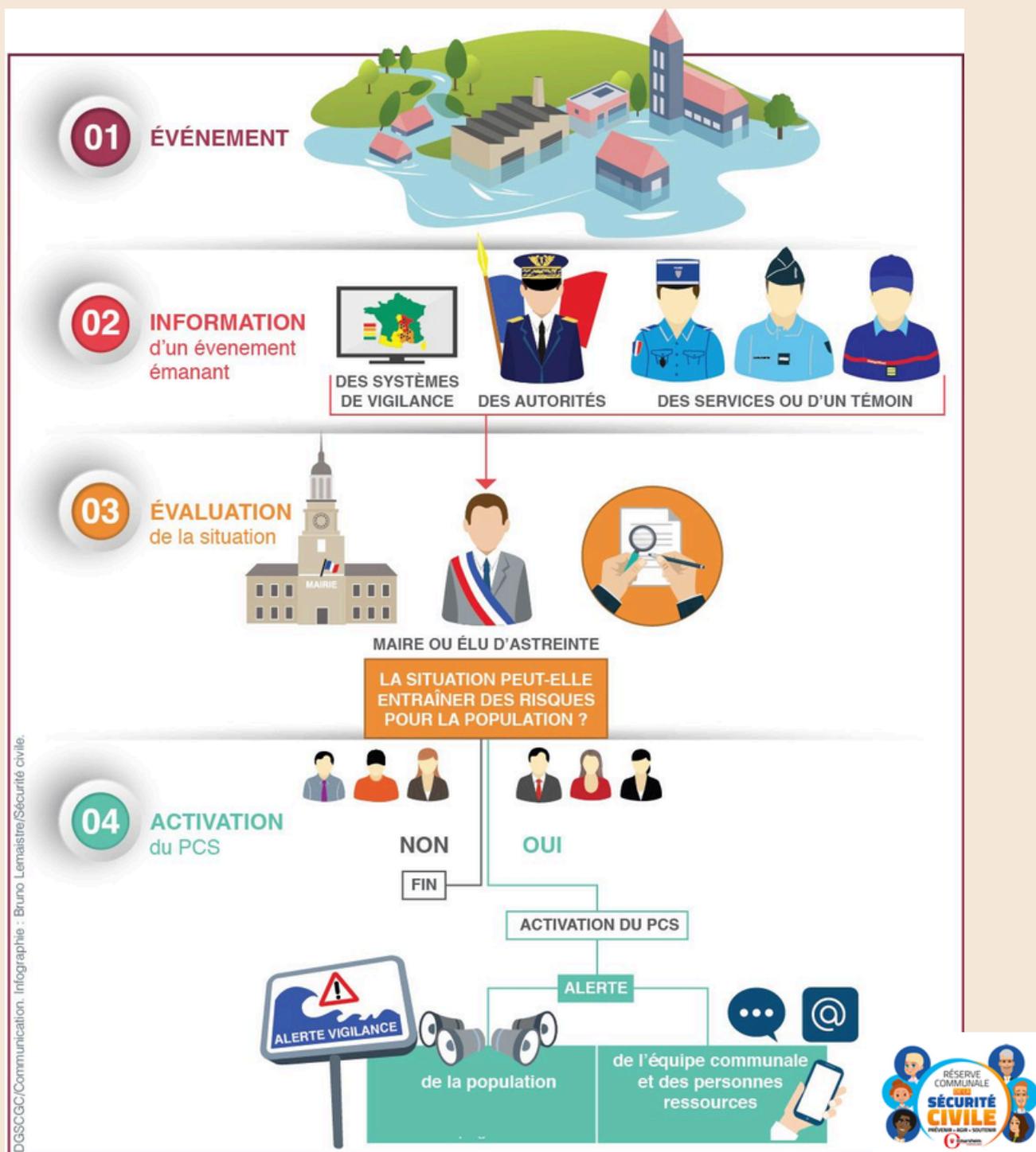
Ce sont les risques générés par la présence des restes explosifs de guerre qui peuvent potentiellement être découverts et manipulés partout en France.

Les engins de guerre (bombes, obus, mines, grenades, détonateurs...) contiennent des substances explosives, mais aussi parfois, des substances chimiques, incendiaires ou toxiques particulièrement dangereuses.



DÉCOUVERTE DE MUNITIONS  ⚠ DANGER RISQUE D'EXPLOSION	1 NE PAS TOUCHER 	2 NE PAS DÉPLACER 
	3 NOTER LE LIEU 	4 MARQUER LE LIEU 
5 PRENDRE UNE PHOTO 	6 S'ÉLOIGNER 	7 CONTACTER LES FORCES DE L'ORDRE 

RÉCAPITULATIF : EN CAS DE RISQUE MAJEUR, QUI FAIT QUOI ?



Vous pouvez prétendre à une indemnisation de l'Etat si un arrêté ministériel a constaté l'état de catastrophe naturelle (CATNAT). Pour cela, il faut faire une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de votre mairie.

RÉCAPITULATIF DES CONSIGNES A SUIVRE

À QUELS RISQUES MAJEURS SUIS-JE EXPOSÉ ?

À REMPLIR



Commune de :

RISQUE à COCHER

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : À FAIRE

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : À NE PAS FAIRE

<input type="checkbox"/> Inondation			
<input type="checkbox"/> Mouvement de terrain			
<input type="checkbox"/> Feu de forêt			
<input type="checkbox"/> Séisme			
<input type="checkbox"/> Tempête / Cyclone			
<input type="checkbox"/> Avalanche			
<input type="checkbox"/> Accident Industriel			
<input type="checkbox"/> Accident Nucléaire			
<input type="checkbox"/> Accident Transport de matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> Rupture de barrage			

LA RÉSERVE COMMUNALE

Qu'est-ce qu'une Réserve Communale de Sécurité Civile ?

Une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est une structure composée de citoyens volontaires et bénévoles. Ils sont susceptibles d'être mobilisés pour compléter les actions des pouvoirs publics afin de prévenir ou gérer les risques majeurs de la Commune. Créée par la loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004, la Réserve a pour objectif de placer le citoyen au cœur de la gestion de crise.

En cas de catastrophe survenant sur son territoire, le maire est en première ligne. Aux côtés de son Conseil Municipal et assisté des services communaux, il est tenu d'assurer la sécurité de ses administrés, au titre de ses pouvoirs de police. Pour ce faire, le maire s'appuie sur le Plan Communal de Sauvegarde qui identifie et organise les actions à mettre en œuvre par la Commune en cas de crise.

Certains événements climatiques, de par leur étendue géographique et leur durée, peuvent nécessiter la mobilisation d'importants moyens humains. Le maire et le Conseil Municipal ont choisi de mettre en place une Réserve Communale de Sécurité Civile pour renforcer les capacités locales de gestion de crise. Créée par délibération du Conseil Municipal, la RCSC est prise en charge financièrement par la Commune et placée sous l'autorité du maire qui en fixe les missions.



Qui peut rejoindre la Réserve Communale ?

- Avoir plus de 16 ans
- Être motivé(e), dynamique et disponible pour les autres
- S'engager pour un an, renouvelable

À noter qu'aucun critère spécifique à l'aptitude physique n'est requis et que toutes les compétences sont utiles.



Les risques majeurs identifiés par la Commune

- Risques météorologiques : canicule, grand froid, tempête
- Risques liés aux transports de matières dangereuses : voies navigables, ferrées, routières et canalisations
- Risque de rupture de barrage
- Risque de mouvement de terrain



En intégrant la démarche, les citoyens deviennent acteurs à part entière de la Sécurité Civile.

**RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS EN CAS D'ALERTE SUR NOS
SUPPORTS DE COMMUNICATION**



www.ottmarsheim.fr



MairieOttmarsheim



mairieottmarsheim



Retrouvez-nous sur Illiwap, une application
citoyenne gratuite, d'alerte et d'information



03 89 26 06 42



mairie@ottmarsheim.fr

